



Foire aux questions – double diplôme

DEMANDE D'ADMISSION

Date de fin d'études

1. Quelle date de fin d'études devrais-je inscrire sur le formulaire de demande d'admission?
 - La date de fin prévue des études devrait inclure la scolarité à Polytechnique Montréal, donc l'année où vous diplômerez si vous venez en double diplôme à Polytechnique Montréal. Ainsi, ajouter 2 ans à partir du trimestre d'intégration.

Choix de cours – trimestre d'intégration

2. Un ou des cours identifiés dans la liste des « cours suggérés » requiert des préalables. Puis-je les suivre?
 - Bien que certains cours soient « suggérés », ces derniers ne sont pas « obligatoires ». À cet effet, il se peut très bien qu'ils comportent certaines limitations, dont avoir les préalables requis. Il est donc de votre responsabilité de vérifier que vous avez déjà acquis les notions préalables demandées avant de vous y inscrire parce que, comme vous provenez d'une autre institution, Polytechnique Montréal ne peut pas faire cette vérification pour vous pour restreindre votre inscription au cours. C'est donc à vous de faire vos propres vérifications. Si vous choisissez de suivre le cours sans avoir les préalables et que vous échouez, Polytechnique ne pourra en être responsable.
3. Un des cours que je désire suivre n'est pas inscrit au plan triennal des cours. Est-ce que la disponibilité risque de changer?
 - Le plan triennal a été conçu afin de pouvoir communiquer à l'avance aux étudiants le moment où seront offerts les cours. Si le cours n'offre pas d'information sur le trimestre auquel il sera donné, c'est qu'il ne sera pas donné.

Documents à fournir

4. Les rapports d'appréciation doivent-ils être transmis par mes répondants ou par moi-même?
 - Comme nous souhaitons recevoir des dossiers de candidature complets, nous vous demandons de récupérer les rapports d'appréciation auprès de vos répondants et de les joindre à votre dossier de candidature en ligne. Il est important de NE PAS suivre l'indication au bas du rapport mentionnant qu'il est possible de le transmettre par courriel. Cette indication sert pour les étudiants en poursuite d'études régulière, ce qui ne concerne PAS les étudiants en double diplôme. Ainsi, avisez vos répondants de ne pas acheminer leur rapport par

courriel, mais plutôt de vous les remettre en main propre pour que vous puissiez les joindre à votre dossier en ligne.

5. Puis-je soumettre mes rapports d'appréciation en format .pdf même si la plateforme indique « word seulement »?
 - Oui, afin de pouvoir présenter une signature sur votre rapport, votre document devra être en .pdf et la plateforme accepte également ce format. N'hésitez pas à joindre vos documents dans l'un ou l'autre des formats.
6. Je n'ai pas de passeport valide au moment du dépôt de mon dossier de candidature. Que dois-je faire?
 - Si votre passeport est échu, vous pouvez nous transmettre une copie de votre passeport expiré au moment de faire le dépôt de votre dossier de candidature. Entre temps, vous êtes invité à faire la demande du renouvellement de votre passeport dès que possible.
7. Je n'ai pas de passeport (ni valide, ni échu). Que dois-je faire pour déposer un dossier de candidature complet?
 - Sachant que vous aurez besoin d'un passeport pour voyager au Canada pour réaliser votre diplôme, vous êtes invité à entamer les démarches dès maintenant pour vous procurer ce document de voyage. Comprenant toutefois que les démarches peuvent être longues, vous êtes invité à déposer une copie de votre carte nationale d'identité en remplacement de la copie de votre passeport.
8. Dans les documents académiques à fournir, dois-je soumettre mes relevés de notes prépa ou seulement mes relevés de notes d'école d'ingénieur?
 - Pour une admission en double diplôme, seules les notes de l'école d'ingénieur sont requises. Nul besoin de nous transmettre les notes des années préparatoires.

PASSAGE EN MAÎTRISE

Cheminement en maîtrise

9. Ai-je l'obligation d'étudier pendant le semestre d'été (mai à août)?
 - Non. Les étudiants internationaux ont l'obligation d'étudier à temps complet pendant les trimestres d'automne et d'hiver, mais sont libres pendant le trimestre d'été. Il s'agit donc d'une opportunité de travailler, de voyager, de se reposer ou encore d'avancer ses études en réalisant des cours additionnels, en faisant un stage si le programme le requiert ou en faisant de la recherche dans le cadre d'une maîtrise recherche.

Stage de maîtrise professionnelle

10. Je souhaite faire une maîtrise professionnelle avec stage. Suis-je obligé de réaliser mon stage au Québec?

- Il n’y a aucune obligation à réaliser votre stage au Québec. Vous pourrez donc réaliser celui-ci à l’extérieur de la province ou même à l’international. Peu importe où votre stage se déroulera, il devra toutefois être accepté par votre directeur d’études.

11. Dans le cadre d’une maîtrise professionnelle, si je désire réaliser un stage, quelle est la durée de ce dernier?

- Les stages sont d’une durée de 15 semaines (minimum de 540 heures). Si vous souhaitez réaliser un stage de plus longue durée, vous devrez avoir l’approbation de votre directeur d’études.

Directeur d’études ou de recherche

12. Je suis intéressé à faire une maîtrise recherche, mais il n’y a pas de projets intéressants sur le [site de projet](#). Est-ce que cela veut dire que je ne pourrai pas faire de maîtrise recherche dans le domaine qui m’intéresse?

- La liste des projets du site de projets n’est pas une liste exhaustive puisque les professeurs ne sont pas obligés de publier leurs projets sur ce site. À cet effet, il est très important de consulter le [répertoire des professeurs par expertise](#) pour entrer en contact avec les professeurs qui partagent les mêmes intérêts de recherche que vous. En sollicitant leur appui à votre intention de réaliser une maîtrise recherche, ils seront peut-être en mesure de vous proposer un projet qui n’aurait pas été publié sur le site des projets. Ne vous limitez donc pas à la liste de projets publiés.

Profils de maîtrise

13. Quelle est la différence entre les programmes de maîtrise professionnelle, maîtrise modulaire et maîtrise recherche?

- Maîtrise modulaire
Les programmes « modulaires » permettent le choix d’une option qui sera inscrite au diplôme. Leur structure permet un découpage en modules, lesquels comportent des cours obligatoires et des cours au choix. Un projet ou un stage devra également être effectué pour compléter le module C.

Le diplômé verra inscrit sur son diplôme les mots « maîtrise en ingénierie » + le domaine de génie dans lequel il aura étudié + l’option choisie. Par exemple « maîtrise en ingénierie en génie civil, option génie de l’environnement ».

- Maîtrise professionnelle
Les programmes « non-modulaires » n’ont pas d’option. Le diplômé d’une maîtrise professionnelle ne verra inscrit sur son diplôme que les mots « maîtrise en ingénierie » + le domaine de génie dans lequel il aura étudié. Par exemple « maîtrise en ingénierie en génie civil ». Les cours sont répertoriés par axes de spécialisation et il est possible de choisir ses cours dans différents axes de

spécialisation de sorte à construire sa maîtrise « à la carte » en fonction de ses intérêts.

- Maîtrise recherche

Les deux tiers des activités sont consacrés à la réalisation d'un projet de recherche (mémoire de maîtrise) et l'autre tiers à la réalisation de cours, généralement en lien avec le domaine de recherche. Par ce profil de maîtrise, l'étudiant aura la chance de rédiger un article scientifique à être publié dans une revue scientifique. Les composantes « recherche », « rédaction » et « méthodologie » sont donc beaucoup plus marquées dans le profil recherche que dans les profils professionnels.